



Fédération SUD Santé Sociaux

« Légiférer » par ordonnance et encore une fois dans la précipitation

Union syndicale
Solidaires

Le gouvernement va voter ce jour, une fois de plus dans la précipitation le projet de loi de finances rectificatif pour l'année 2020, soit 15,4 Milliards d'€ de plus que dans la loi de finances initialement votée en décembre 2020. Certes 2 Milliards vont être consacrés à l'Hôpital.

Non pas pour anticiper les besoins hospitaliers au quotidien, ou pour améliorer les conditions de travail des agents-es hospitalier-ères et travailleuses-eurs du Social et Médico-social, mais pour répondre à cette crise majeure de notre système de Santé.

Une fois de plus, le gouvernement légifère par ordonnance dans l'urgence et ce qui nous surprend, c'est l'amputation à nouveau du « Droit du Travail », sans aucune consultation des organisations syndicales. Les député-es se retrouvent une fois de plus à donner une légitimité à ce gouvernement sans donner de gages aux salarié-es de nos secteurs. Il est entendu que sur ces 2 Milliards, il est compris la revalorisation salariale des agent-e-s de Fonction Publique Hospitalière. Cela suffira-t-il ? Dès aujourd'hui la Fédération SUD Santé Sociaux affirme que cela ne suffira pas, tant la précarité est installée depuis tant d'années sur l'ensemble de nos secteurs.

Quid de tou-te-s les acteurs et actrices Sociaux et médico-sociaux qui accompagnent des personnes en situation de handicap et EHPAD dans les structures associatives? Évidemment, pas de réponse, il n'y a que l'urgence sanitaire qui compte actuellement. Il est pourtant du devoir du gouvernement de veiller à l'ensemble de la population, même à celles et ceux qui vivent dans la rue actuellement, ainsi que des Mineur-es isolé-es, que l'on jettent à la rue en période de confinement.

Oui, c'est la «Guerre», imprévisible? La guerre d'un gouvernement ultra libéral saccageant depuis des années en fermant des lits, imposant la tarification à l'activité, détricotant la Sécurité Sociale en réduisant ses budgets, en diminuant les cotisations sociales aux entreprises. Alors que depuis fin janvier, ce gouvernement savait que nous allions subir un tsunami sanitaire, il a mis des financements en place bien en deçà de toutes prévisions, vu l'urgence sanitaire.

Ce projet de loi, une fois de plus va restreindre les salarié-es dans leurs droits, et leur confirmer une fois encore qu'ils et elles n'ont que le droit de se taire. Et cela sans oublier d'offrir une liberté aux entreprises, notamment sur le droit de retrait, des garanties de soutien.

N'en déplaise au nouveau ministre de la Solidarité et de la Santé Olivier Véran, à ne répondre aux député-es inlassablement «quoi qu'il en coûte», en mettant en danger grave et imminent les salarié-es de manière quotidienne, les soignant-es prennent des risques inconsidérés pour l'accompagnement des personnes fragilisées.

Le pompon de cette ordonnance ira une fois de plus mettre en exergue le mépris le plus total de ce gouvernement envers celles et ceux à qu'il porte des louanges, en mettant plus d'une semaine à supprimer le jour de carence! Sans doute la meilleure manière de montrer le soutien apporté de tous et toutes les acteurs-trices qui se démènent au quotidien pour prendre soin de la population!

Paris le 20 mars 2020

C o m m u n i q u é d e P r e s s e

